



LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**VILLE DE
LA QUEUE EN BRIE**

Le conseil municipal se réunira à l'hôtel de Ville

Jeudi 17 février 2022 à 20h00
(Hall de la Mairie)

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2021.
Compte rendu des décisions L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**I – COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, NOUVELLES TECHNOLOGIES,
INFORMATIQUE ET COMMUNICATION**

1. Cession d'un lot de la parcelle communale cadastrée AS 123 dite Marin Bricka.
2. Débat d'Orientation Budgétaire 2022 – Rapport.
3. Annulation de la surtaxe d'eau potable au titre de la commune.
4. Mise à jour du tableau des effectifs : suppression de poste.
5. Mise en place d'une expérimentation pour le déploiement du télétravail pour les agents communaux.

**II – COMMISSION URBANISME, TRAVAUX, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DEVELOPPEMENT
DURABLE, ECOLOGIE URBAINE ET QUALITE DE LA VIE**

6. Avis du conseil municipal sur la vente de 5 pavillons de l'organisme 1001 VIES HABITAT situés sis 2, 13, 17, 21 et 28 rue Henri Rouart à La Queue-en-Brie.

III – COMMISSION VIE SCOLAIRE, ENFANCE ET PETITE ENFANCE

7. Modification du lieu du séjour « au bord de l'eau » et de la participation des familles pour un séjour d'été 2022 organisé par la direction de l'enfance.

IV – COMMISSION CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, CEREMONIE, JUMELAGE, JEUNESSE ET SPORT

8. Fixation des participations des familles aux stages 2022 de formation BAFA organisés par le service jeunesse.

Affiché le : jeudi 10 février 2022

Le Maire
Jean-Paul FAURE-SOULET